

Vos questions / nos réponses

# Mon frère est accro et suicidaire

Par [Nini35](#) Postée le 28/06/2026 14:47

Bonjour, Je viens chercher un peu d'aide et de soutien. Mon frère de 47 est alcoolique et consomme cocaïne crack médicaments. Peu importe tant qu'il se défonce. À ce jour il est devenu sdf se fait jeter des foyers car ils n'acceptent pas ses états. Il finit toutes les semaines aux urgences pour tentatives de suicide ( il c'est ouvert le ventre dernièrement) Je demeure dans les Yvelines et lui en ille et vilaine, je suis partie la bas la nuit de vendredi à samedi de la semaine dernière. Je souhaitais une hospitalisation sous contrainte.on m'a expliqué que cela n'était pas possible. Il est sorti le dimanche et aujourd'hui de nouveau retour à l'hôpital pour tentative de suicide.il se met en danger tout le temps. Je suis fatigué je ne sais plus comment l'aider Avez vous des solutions à me proposer

---

## Mise en ligne le 02/07/2026

Bonjour,

Nous sommes conscients que porter une telle situation est une charge émotionnelle et psychologique extrêmement lourde pour vous et nous entendons votre fatigue et votre épuisement et combien vous pouvez vous sentir démunie face à cette situation.

Dans l'immédiat et puisque votre frère est actuellement hospitalisé, vous pouvez en profiter pour demander un rendez-vous avec l'équipe psychiatrique de liaison de l'établissement ou avec l'assistante social de l'hôpital. Vous pourrez leur expliquer la répétition des tentatives de suicides, le danger permanent dans lequel votre frère se met ainsi que votre épuisement. Ces professionnels ont le pouvoir médical de ré-évaluer la nécessité d'une hospitalisation en psychiatrie.

On vous a indiqué qu'une hospitalisation sous contrainte en service d'addictologie n'était pas possible. La loi est très stricte dans le but de protéger les libertés individuelles. Les critères psychiatriques pour imposer des soins sont donc très précis et ce type d'hospitalisation n'est pas envisageable lorsqu'il est question d'addiction. Cependant, face à des tentatives de suicide répétées et lorsque les troubles mentaux rendent le consentement de la personne impossible et imposent des soins immédiats, vous pouvez avoir recours à une "admission en soins psychiatriques à la demande d'un tiers ou en cas de péril imminent. Nous vous joignons pour information le texte de loi s'y référant.

Nous vous invitons également à prendre contact avec le 3114, numéro national de prévention du suicide, gratuit, accessible 7j/7 et 24h/24. Ce service est destiné aux personnes en souffrance mais aussi à leurs proches qui s'inquiètent. Des professionnels y seront à votre écoute. Nous vous joignons le lien vers leur site internet.

Il nous semble important que vous puissiez vous protéger et prendre soin de vous. Vous ne pouvez malheureusement pas porter la guérison de votre frère à sa place. Lui seul pourra décider, dès lors qu'il sera prêt à cela de mettre en œuvre une démarche de soins. En attendant, vous pouvez vous faire aider dans des structures spécifiques du champ de l'addictologies, des CSAPA (Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie).

Ces centres ne reçoivent pas seulement les personnes dépendantes, ils ont des consultations spécifiques, gratuites et confidentielles pour l'entourage. Des professionnels de l'addiction (médecins, infirmiers, psychologues...) pourront vous aider à trouver la bonne distance et à savoir comment réagir. L'accueil en CSAPA se fait sur rendez-vous. A ce titre, nous vous avons glissé 2 adresses de CSAPA au plus proche de votre domicile.

Nous avons ajouté, pour votre frère, une adresse se CSAPA sur Rennes ainsi qu'une adresse de CAARUD (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues). Les CAARUD reçoivent les usagers qui ne souhaitent pas forcément s'engager dans une démarche de soins mais qui ont besoin de conseils de réduction des risques pour ne pas mettre leur vie en danger au travers de leurs consommations. L'accueil est gratuit et sans rendez-vous, aux horaires d'ouverture.

Le lien "adresses utiles" ci-après vous permettra de poursuivre vos recherches dans le département d'Ille et Vilaine si nécessaire.

Nous joignons également un lien vers l'UNAFAM (Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques), une association qui soutient les proches de personnes souffrant de troubles mentaux ou de comportements suicidaires. Ils proposent une ligne d'écoute par des pairs (01 42 63 03 03) et des groupes de parole pour ne plus se sentir seul.

Si vous avez besoin d'informations complémentaires et/ou de soutien, nos écoutants sont disponibles tous les jours de 8h à 2h du matin au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ou par tchat, depuis notre site internet de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le week-end.

Avec tout notre soutien,

Bien cordialement,

---

**Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre co**

---

## **[CSAPA du CHI de Poissy-Saint-Germain-en-Laye : Site de Mantes la Jolie](#)**

122, boulevard Carnot  
**78200 MANTES LA JOLIE**

**Tél :** 01 30 63 77 90

**Site web :** [www.ghtyvelinesnord.fr/services/addictologie-csapa/](http://www.ghtyvelinesnord.fr/services/addictologie-csapa/)

**Secrétariat :** Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

**Consultat° jeunes consommateurs :** Consultations pour les jeunes de moins de 25 ans, avec ou sans entourage : sur rendez-vous.

**Substitution :** Suivi-prescription et délivrance de traitement de substitution aux opiacés pour les patients suivis.

[Voir la fiche détaillée](#)

## **[CSAPA du CHI de Poissy-Saint-Germain-en-Laye : Site de Saint-Germain-en-Laye](#)**

8 bis, rue d'Ourches  
**78100 SAINT GERMAIN EN LAYE**

**Tél :** 01 30 87 94 95

**Site web :** [//www.ghtyvelinesnord.fr/services/addictologie-csapa/](http://www.ghtyvelinesnord.fr/services/addictologie-csapa/)

**Accueil du public :** Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous.

**Consultat° jeunes consommateurs :** Consultations pour les jeunes de moins de 25 ans, avec ou sans entourage : sur rendez-vous.

**Substitution :** Induction, suivi-prescription et délivrance de traitement de substitution aux opiacés pour les patients suivis.

[Voir la fiche détaillée](#)

## **Autres structures :**

---

### **En savoir plus :**

- [Adresses utiles du site Drogues info service](#)
- [code de la santé publique : admission en soins psychiatrique à la demande d'un tiers](#)
- [le 3114, souffrance et prévention du suicide](#)
- [l'UNAFAM](#)